



## Séance de mardi 16 février 2021

<u>Présidente</u>	Mme Catherine Zweifel
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	Mme Catherine Berger M. Jean-Gabriel Rey

La présidente souhaite la bienvenue aux conseillers montherolis, n'ayant pas eu l'occasion de le faire lors de la séance du 12 janvier dernier, étant absente.

Pour les conseillers aubonnois, l'appel se fera selon les résultats des élections de 2016, alors que pour Montherod, l'appel se fera selon une liste alphabétique.

Sur 85 conseillers formant la nouvelle commune fusionnée, 69 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Valérie André, Denise Imesch, Anaïs Piguët, Véronique Martin Capriati, Yves Bretonnier, Béatrice Brügger Strauss, Franck Budel, Jean-Guy Demont, Marie-Christine Mahaux, Pierre-Louis Meylan, Steeve Reymond, Isabelle Suter Bretonnier, Catherine Tschabold, Jean-Luc Tschabold, Etienne Von Streng. Mme Nicole Treboux ne s'est pas excusée.

Le quorum étant atteint, la présidente ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Les Conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : [president.conseil@aubonne.ch](mailto:president.conseil@aubonne.ch) et [secretariat.conseil@aubonne.ch](mailto:secretariat.conseil@aubonne.ch). Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

### 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2021

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté avec remerciements à son auteur (9 abstentions).

### 2. Communications du Bureau

La présidente rappelle les mesures sanitaires selon l'arrêté cantonal du 2 décembre dernier. Le Bureau a pris acte avec regret des démissions de Mme Martine Guenin, MM. David Terraz et Gérard Bigler, conseillers communaux. Le Bureau, par son huissier M. Silvio Piemontesi, remet au nom du Conseil, un présent à Mme Angela Roger à l'occasion de son anniversaire.

La présidente annonce que l'offre d'emploi ainsi que le cahier des charges pour le poste d'Huissier/ère du Conseil communal est consultable en première page du site communal et aux piliers publics de Pizy, Montherod et Aubonne.

Elle présente les 3 objets du scrutin du 7 mars prochain : Initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage », loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE), et l'accord de partenariat économique avec l'Indonésie.

A cette même date, les nouvelles autorités communales et municipales seront élues. Pour cette journée bien chargée mais passionnante, le plan cantonal de protection oblige à avoir une liste de scrutateurs de réserve en cas de quarantaine des scrutateurs du Bureau électoral d'Aubonne ; la présidente demande si des conseillers communaux épauleraient le Bureau le cas échéant. Mme et MM. Anne-Marie Piguët, Nicolas Pulfer, Stéphane Cloux, Thomas Buchanan, Alain Biedermann, Diego de Haller s'annoncent ; la présidente les remercie.

Le Bureau a eu plusieurs sujets d'étude en rapport avec les élections. Les responsables des bureaux électoraux ont rencontré M. Vincent Duvoisin, directeur à la direction des affaires communales et droits politiques afin de cerner avec le Greffe municipal les problèmes liés à la fusion des communes. A ce propos, un tout-ménage sera envoyé très rapidement aux citoyens montherolis et aubonnois pour clarifier la situation particulière de 47 conseillers et 4 municipaux pour Aubonne et 8 conseillers communaux et 1 municipal pour Montherod.

La présidente rappelle que la liste de tous les candidats (conseil communal et municipalité) se trouve sur le site internet communal. [www.aubonne.ch/aubonne-officiel/elections-votations.htm](http://www.aubonne.ch/aubonne-officiel/elections-votations.htm).

La secrétaire a envoyé une liste actualisée des adresses des conseillers et municipaux en leur demandant de communiquer de suite les éventuels changements intervenus.

La présidente propose de consulter le site internet communal pour connaître les manifestations du mois, [www.aubonne.ch/agenda](http://www.aubonne.ch/agenda).

### 3. Rapports des commissions – Préavis no 01/21 – Aménagements favorisant la mobilité douce

M. Diego de Haller donne lecture du rapport de la commission. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, dépose l'amendement suivant : « *Le Conseil communal d'Aubonne demande à la Municipalité que les cyclistes puissent disposer d'un couvert dédié aux vélos à proximité directe de l'école* ». Au vu de ce qui précède, la commission prie les conseillers de voter le crédit suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Accorde un crédit de Fr. 167'000.- TTC pour la réalisation du projet des aménagements favorisant la mobilité douce ;

- autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet ;
- autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant et/ou par la trésorerie courante ;
- autorise la Municipalité à attribuer, durant 3 ans et dès l'exercice 2021, 1/3 de l'émolument pour l'usage du sol à un fonds de réserve pour la mobilité douce jusqu'à hauteur du crédit d'investissement ;
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement par le fonds créé par l'attribution mentionnée au précédent point.

Mme Patricia Baiutti Rouvenaz donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci à l'unanimité de ses membres, soutient l'amendement déposé par la commission ad hoc.

La présidente demande à la Municipalité si elle désire s'exprimer sur l'amendement. Mme la Municipale Sandra Linder déclare que la Municipalité accepte l'amendement déposé. La présidente ouvre la discussion sur l'amendement. La parole n'étant pas demandée, cette dernière soumet l'amendement au vote. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis municipal.

M. Yves Charrière demande si l'élargissement du trottoir à la rue du Chêne impliquerait la mise en sens unique de celle-ci et respectivement la suppression du passage pour piétons. Il lui est répondu par M. le Syndic Luc-Etienne Rossier que le passage ne serait pas supprimé et il n'y aurait pas plus de restriction de circulation qu'aujourd'hui.

Pour l'aménagement de la parcelle 82 à Allaman, M. Yves Meylan demande à la CoFIN quelles sont les communes concernées et quelle est la clé de répartition choisie. Mme Patricia Baiutti Rouvenaz répond qu'il s'agit des communes d'Allaman, Perroy, Féchy, Bougy-Villars, Aubonne, Montherod, Etoy et Buchillon ; la clé de répartition se calcule sur le nombre d'habitants et la distance à parcourir entre la commune concernée et la gare d'Allaman.

La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet le préavis municipal au vote. Auparavant, M. Diego de Haller signale que le montant du couvert à vélos supplémentaire est de Fr. 18'000.-, ce qui augmente le crédit municipal à Fr. 185'000.-. La CoFIN et la Municipalité acceptent l'augmentation du crédit. La présidente soumet le préavis municipal au vote. Le préavis municipal no 01/21 est accepté par 67 voix, deux abstentions. La présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

Mme Sandra Linder remercie les membres des commissions pour leur travail et les conseillers pour leur vote de confiance.

#### 4. Motion Gabella et consorts – Interdiction de toute construction sur la parcelle 959 et l'établissement d'un PGA de la vieille ville

Au vu des articles 70, 71 et suivants du règlement du CC, les conseillers se déterminent sur la prise en considération ou non de la motion. Si celle-ci est recevable, les conseillers se déterminent sur la manière dont ils entendent y donner suite : soit le renvoi à la Municipalité

pour étude si un cinquième des membres le demande ou renvoi à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération de la motion.

M. Charles Gabella donne lecture du texte de sa motion signée par 35 conseillers. La présidente demande si la Municipalité désire s'exprimer à ce sujet, ce n'est pas le cas. La présidente ouvre la discussion sur la prise en considération de la motion. M. Charles Gabella précise qu'en février dernier il avait demandé quelle était la position de la Municipalité sur cette mise à l'enquête et cette dernière avait déclaré qu'elle s'y opposait. Il a ensuite déposé un postulat ; la Municipalité avait confirmé de manière ferme qu'elle s'opposait à cette construction et qu'elle recevrait favorablement cette motion. Le postulat a donc été abandonné au profit de la motion, action plus coercitive sur les mesures à prendre pour éviter toute construction.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier confirme que la Municipalité ne revient pas sur sa position quant à ce projet de construction. La zone réservée est un point important qu'il faudra pouvoir examiner au travers de la réponse qu'elle donnera à cette motion. Quant à la révision du plan d'affectation, et il précise qu'il y a bien un plan d'affectation, avec un plan, la Municipalité est d'accord de lancer cette étude et c'est à travers cette motion qu'elle y répondra.

Mme Evelyne Lenoble demande s'il est possible de déposer un moratoire pour éviter tout plan et constructions en vieille ville dans l'attente d'un nouveau PGA. Selon M. le Syndic Luc-Etienne Rossier cette proposition est très difficilement réalisable ; la vieille ville doit vivre. La Municipalité a constamment des demandes de transformations, si les dossiers de la vieille ville étaient bloqués, plus rien ne serait entrepris durant plusieurs années. Ce processus de non-affectation est le même que pour le PGA. Cette proposition, même si elle est généreuse par rapport à la sauvegarde de la vieille ville, n'est pas réalisable dans sa mise en œuvre.

Mme Eve Jaquier Butterfield propose un gel des dérogations durant le temps de révision du plan d'affectation, car elles détruisent le patrimoine. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la Municipalité peut déroger dans la mesure où le règlement le permet. Le régime dérogatoire n'existe pratiquement pas et son collègue, M. le Municipal Michel Crottaz y veille avec beaucoup de talent et s'efforce d'appliquer avec tous les moyens qui sont à sa disposition les règles qui régissent la vieille ville.

M. Luc-Olivier Suter demande si le conseil a la compétence pour modifier l'art. 5 sans en référer au canton. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que le conseil ne peut modifier un article, il y a une procédure suivre, fixée dans la LATC, comme pour la révision du PGA communal de 2018.

M. Nicolas Pulfer demande si l'ajout d'inconstructibilité des parcelles 959 et 221 pourrait avoir un effet rétroactif sur le dépôt de mise à l'enquête forcée ? M. le Municipal Michel Crottaz précise que la Municipalité refuse le permis de construire et tant qu'il y a refus, il n'y aura pas de construction sur cette parcelle. Ensuite, la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP) jugera si le refus municipal est recevable. Le règlement de la vieille ville stipule que la Municipalité tient compte du plan directeur localisé et celui-ci a force de loi. La Municipalité va donc refuser le permis de construire en se basant sur le préavis négatif de la DAP et la CCU

va se réunir prochainement et adopter une position absolument ferme et claire. Enfin, le pouvoir de décision des communes sur l'esthétisme est de plus en plus reconnu par les tribunaux.

M. Charles Gabella conteste qu'il existe un RPGA de la vieille ville, comme le soutient la municipalité. Il l'a demandé aux services techniques sans succès, donc pour lui il n'existe pas. Le plan directeur localisé de la vieille ville auquel la municipalité fait référence et servant de rapport justificatif selon l'art. 47 OAT pour la révision de la zone de la vieille ville et des ensembles à conserver n'a pas force de loi. Il rend attentif le conseil que les parcelles 959 et 221 sont mentionnées dans ce plan en aire d'évolution des nouvelles constructions (*à titre indicatif*). Pour lui, aucun règlement n'utilise ce terme, il ne s'agit donc pas d'un plan accompagnant le RPGA.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion sur la prise en considération de la motion et la soumet au vote des conseillers. La motion Gabella et consorts est prise en considération par 68 voix, une abstention.

La présidente ouvre la discussion sur le renvoi de la motion à la municipalité ou à une commission. M. Nicolas Rosat soutient le renvoi à la Municipalité car le sujet est complexe et comme ancien de la commission de révision du PGA, c'est un effort de très longue haleine. La motion de M. Charles Gabella demande la révision du RPGA de la vieille ville. La question des moratoires a été évoquée, la question de la gestion des dossiers doit être réglée dans l'intervalle d'une modification des plans localisés ou du PGA, raison pour laquelle il soutient ce renvoi.

La parole n'étant plus demandée, la présidente oppose les deux options en votation. La motion Gabella et consorts est renvoyée à la Municipalité par une très large majorité.

M. Charles Gabella remercie le conseil pour ce vote et demande à la Municipalité sous quel horizon temps elle prévoit donner une réponse sur les démarches qu'elle réalisera. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'elle le fera dans les meilleurs délais, en lançant un appel d'offres puis par le dépôt d'un préavis municipal de crédit d'étude pour la modification du plan d'affectation vieille ville.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

##### 5. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz annonce que le PQ du Chêne arrive à bout touchant, une rencontre avec la DGTL aura lieu en mars. Concernant le PGA, les modifications du Conseil communal ont été mises à l'enquête en septembre dernier. Une séance de conciliation aura lieu au printemps avec les opposants. Quant aux lucarnes de la place du Bourg de Four, la Municipalité a demandé l'arrêt des travaux et la démolition desdites lucarnes. Le service des travaux demandera dorénavant des plans de détail pour les mises à l'enquête.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés pour Aubonne et Montherod : Agrandissement de la crèche Cupidon (Fr. 480'000.- votés), Fr. 385'747.- engagés

à ce jour. Aménagements traversée RC54 Montherod (Fr. 310'000.-), Fr. 307'656.-, l'objet est terminé, en attente des subventions. Réfection extérieure de l'église de Montherod (Fr. 80'000.- votés), Fr. 65'686.-. Réaménagement locaux communaux Montherod (Fr. 80'000.-), Fr. 25'791.- engagés à ce jour. Révision du PQ du Chêne (Fr. 110'000.- votés), Fr. 105'504.- engagés à ce jour. Mise en séparatif Place du Temple (1'550'000.- votés), Fr. 1'019'012.- engagés à ce jour. Décompte et subventions à recevoir. Création d'un trottoir à l'av. Abraham Hermanjat (Fr. 520'000.- votés) Fr. 443'485.- engagés à ce jour. Réfection de la toiture du chalet du Pré de Rolle (Fr. 156'000.—votés), Fr. 4'300.- à ce jour. Réfection de la toiture du Pré d'Aubonne et adduction d'eau (Fr. 538'000.- votés), Fr. 27'854.- engagés à ce jour. Crédit d'étude de la caserne SDIS (Fr.185'000.- votés), Fr. 162'400.- engagés à ce jour. Solde d'honoraires à recevoir. Travaux de réfection de l'Hôtel de ville (Fr. 250'000.- votés), Fr. 207'347.- engagés à ce jour. Réfections des chaussées Hermanjat, Trévelin, Allaman et modernisation de l'éclairage public (Fr. 1'200'000.-) votés, Fr. 935'998.- engagés à ce jour. Rénovation des fontaines historiques (Fr. 148'760.-) Fr. 34'738.- engagés à ce jour. Crédit d'étude assainissement piscine (Fr. 50'000.- votés), Fr. 12'870.- engagés à ce jour. Crédit d'ouvrage Caserne du feu SDIS (6'585'000.- votés), Fr. 694'270.- engagés à ce jour. Parcelle 275 au Chêne (crédit voté Fr. 135'500.-), Fr. 129'000.- engagés à ce jour, frais du Registre Foncier à recevoir. Renaturation du ruisseau de l'Armary (Fr. 300'000.- votés), Fr. 22'509.- engagés. Etat de la dette au 01.01.21 : Fr. 26'545'000.-. Etat de la dette à ce jour : Fr. 26'502'250.-, soit une diminution de Fr. 42'750.-. Taux moyen de la dette : 0.81%.

Mme la Municipale Sandra Linder annonce qu'il sera fait appel à des étudiants des Hautes Ecoles (HE) suite au postulat de MM. Suter et Schneider sur la mobilité douce. Les décisions d'octroi de subventions pour les travaux des chalets d'alpage ont été acceptées. Elles représentent environ 70% des travaux budgétisés.

M. le Municipal Pascal Lincio informe sur le préavis municipal no 09/20 – Remplacement de la balayeuse, secteur Voirie. Des compléments d'informations ont été demandés à une autre commune. Sur ces bases, une nouvelle séance aura lieu avec les deux commissions.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe sur la caserne du SDIS. Suite à un rapport du bureau de géotechnique sur la médiocre qualité des sols de Chétry, la Municipalité a demandé un état complémentaire à un second bureau (Bureau Karakas et Francey). Cela a amené à une appréciation sur la technique de stabilisation de la fondation de la caserne. Des pieux sont nécessaires sur toute la surface pour assurer la stabilité de la caserne et une homogénéité au niveau des fondations pour éviter un cisaillement entre la partie administrative et la partie de stockage des véhicules. Ces deux évaluations de géotechnique se complètent parfaitement et aboutissent aux mêmes conclusions, à savoir le nombre et la longueur des pieux seront beaucoup plus importants que prévu et conduiront à des frais supplémentaires de l'ordre de Fr. 250'000.- au minimum et rappelle qu'une somme de Fr. 300'000.- a été votée par le Conseil pour divers et imprévus, mais c'est une très mauvaise surprise.

Les conseillers trouveront à l'entrée l'initiative SOS Communes, lancée par un certain nombre de communes de l'ouest vaudois. Celle-ci propose que les dépenses sociales cantonales soient financées uniquement par l'impôt cantonal en appliquant le principe « qui commande, paie ».

Elle mérite un soutien. Pour exemple, à Aubonne, plus de la moitié des revenus passent en contributions étatiques et paraétatiques. La Municipalité a pris position en faveur de cette initiative, mais elle n'a pas le droit de la soutenir financièrement, le Conseil d'Etat ayant pris une position très claire à cet égard. Le document signé est à déposer au Greffe municipal d'ici le 31 mars prochain. La présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

## 6. Questions, vœux et divers

M. Charles Gabella a suivi l'établissement du projet de la caserne ; la notion de sol de piètre qualité et de pieux figurait au cahier des charges et il est étonné, au vu de la situation actuelle, que ces frais soient maintenant à charge de la commune. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la surprise fut également très négative pour la Municipalité. On soupçonnait des difficultés sur le site de la décharge, mais pas dans les alentours. Le sous-sol de construction de la caserne impliquait l'insertion de pieux.

Mme Ancilla Tétaz déplore la situation inacceptable dans laquelle vit le berger au Pré d'Aubonne et demande si on ne pourrait pas accélérer les travaux sans avoir reçu les subventions cantonales et fédérales. Ces crédits ont été votés il y aura deux ans en mars prochain. Mme la Municipale Sandra Linder précise que si un seul clou avait été planté avant d'avoir obtenu l'octroi des subventions, la commune n'aurait rien touché. Au vu de la proportion des aides cantonales et fédérales, cela valait malgré tout la peine d'attendre.

M. Philippe Cretegy revient sur la caserne du SDIS et le préavis concernant l'abattoir ; cette situation modifie-t-elle les rapports que l'on aurait pour la mise en place du DDP pour l'abattoir. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que ce qui a été découvert au niveau de la géologie rendra plutôt service au constructeur éventuel de cet abattoir car il sait maintenant de quoi est fait le sous-sol. Il pourrait être intéressé aux études faites pour le compte de la commune mais sur la question même du DDP, il n'y a pas de changement tout en rappelant que celui-ci ne sera inscrit au registre foncier que si un projet est présenté et si un permis de construire est délivré.

Mme Eve Jaquier Butterfield revient sur ses propos concernant les dérogations. A la Grand-Rue, le nouveau propriétaire a transformé une maison villageoise en sept appartements. Elle avait à l'époque fait opposition car il manquait de places de parking. Il lui a été signifié que c'était trop compliqué de faire des garages en remplacement des anciens, trop exigus. C'est ainsi que des dérogations sont acceptées alors que l'on sait que l'on a des problèmes pour garer en vieille ville. Sur un autre sujet, les arbres abattus de l'av. de Savoie et sur l'esplanade du château n'ont toujours pas été remplacés. M. le Municipal Pascal Lincio répond que l'av. de Savoie, ses trottoirs et la plantation de nouveaux arbres feront l'objet d'un préavis municipal dans les prochains mois. Quant à l'arbre du château (tilleul), il va être remplacé.

M. le Municipal Michel Crottaz revient sur la remarque de Mme Eve Jaquier Butterfield, et certifie qu'il n'y a pas eu de dérogations accordées pour la construction de ce bâtiment. Les petits garages existants par le passé étaient insuffisants pour pouvoir abriter une voiture de notre temps.

M. Yves Meylan a remis à tous le nouveau dépliant des visites auto-guidées d'Aubonne dans sa 4<sup>e</sup> édition revue, corrigée et complétée par bon nombre de photos. Ce travail a pu être fait avec la collaboration des guides de la SDA. Il remercie la municipalité qui a financé cette opération qui a encore pu passer sur les comptes 2020, pour une somme de moins de Fr. 3'000.- pour 6'000 exemplaires. Il fait un appel aux conseillers pour les traductions en anglais, italien et allemand. Il en profite pour faire un petit rappel sur les visites guidées de la SDA.

M. François Linder s'informe sur la bande cyclable de la route Aubonne-Montherod qui aurait été jugée trop dangereuse par le Voyer cantonal à cause de la largeur de la route. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'il existe un projet entre le giratoire de Clamogne et la sortie d'Aubonne ; il reste d'actualité et la DGMR devrait donner son feu vert définitif.

M. Olivier Gétaz aimerait un point de situation sur la participation des communes à la caserne du SDIS. Il lui est répondu par M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral que le Codir a reçu des chiffres basés non seulement sur le nombre d'habitants, mais également sur la valeur ECA des bâtiments, y compris pour la zone industrielle, modèle choisi par Morges et d'autres SDIS du canton de Vaud. Le SDIS y travaille et les présentera au conseil intercommunal.

Mme Anne-Marie Piguet indique que depuis plusieurs années, l'escalier entre la rue du Chaffard et les Fossés-Dessous n'est pas déneigé par la commune, elle s'inquiète de son mauvais état et demande des précisions sur son entretien. M. le Municipal Pascal Lincio prend note de la remarque et en rendra compte lors d'une prochaine séance.

Mme Florence Widmer annonce que l'APE organisera un cours de vélo pour les écoliers de 6 à 12 ans le 8 mai prochain en collaboration avec la commune. Les inscriptions ont été remplies en 6 jours, 30 enfants et parents y participeront.

Mme Evelyne Lenoble déplore l'état de la boîte à livres de la place de la Gare qui donne tout sauf envie d'emprunter des livres. M. le Municipal Pascal Lincio répond qu'en effet cet endroit a été vandalisé à plusieurs reprises. Une solution est à trouver et il y répondra lors de la prochaine séance.

La présidente clôt ce point de l'ordre du jour, la séance se termine à 22h15. Elle rappelle la prochaine séance qui aura lieu mardi 23 mars 2021 au CCSC.

Au nom du Conseil communal

La présidente

La secrétaire

Catherine Zweifel

Jacqueline Cretegnny